

Guide de l'enseignant référent

Comment accompagner les étudiants
dans le cadre de l'Arrêté Licence du 30 juillet 2018



Table des matières

Introduction	3
1. Le dispositif et ses acteurs	4
1.1 Présentation générale du dispositif	4
1.2 Le rôle du Directeur des Etudes et des Directeurs de Première Année.....	7
1.3 Le rôle du référent.....	8
1.4 Le rôle de l'étudiant	8
2. Le Contrat Pédagogique de Réussite (CPR)	9
2.1 La vie du CPR	9
2.2 Ce que contient le CPR	9
2.3 Exemple de contrat	9
3. L'accompagnement des étudiants	10
3.1 L'accompagnement, qu'est-ce que c'est ?	10
3.2 Descriptif du dispositif d'accompagnement.....	12
3.3 Les entretiens individuels en pratique	16
3.4 Les rencontres collectives en pratique	18
3.5 Le suivi individuel des étudiants	19
4. Des services ressources	21
4.1 Le Pôle Orientation et Insertion Professionnelle	21
4.2 Les autres services ressources.....	22
Annexes	23
Fiches outils	23
Bibliographie.....	23



Introduction

Ce guide de l'enseignant référent dans le cadre de la réforme loi ORE a été réalisé par la Direction de la Formation de l'UCA afin de répondre aux demandes des enseignants en charge d'accompagner les étudiants dans le cadre de l'Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence. Il vient en complément du descriptif du travail effectué à l'UCA disponible en annexe 1.



Annexe n°1 – Descriptif du travail effectué dans le cadre de la mise en place de l'arrêté licence à l'Université Clermont Auvergne

En effet, cet Arrêté fixe à l'enseignant référent la mission de favoriser la réussite des étudiants et leur insertion professionnelle. L'enseignant référent est à l'interface entre les composantes, les équipes pédagogiques, les services de scolarité et d'appui à la formation et les observatoires de l'université.

En quoi l'enseignant référent peut-t-il accompagner l'étudiant ?
Voici quelques pistes....

- Aider l'étudiant à devenir un **apprenant autonome, efficace**, conscient de ses points forts, de ses faiblesses, qui maîtrise les modalités et les outils du travail universitaire.
- **Conseiller l'étudiant** dans ses choix de formation et l'accompagner dans l'élaboration de son projet personnel, d'études et/ou professionnel.
- Favoriser chez l'étudiant un **sentiment d'appartenance** à l'UCA et l'accompagner dans la connaissance du fonctionnement de l'Université ainsi que de tous les dispositifs et services qui peuvent l'aider.

Ce guide apporte aux enseignants référents des informations, conseils, ressources... pouvant les aider dans leur tâche de référent, il donne des pistes pour construire leur propre dispositif d'accompagnement dans les composantes.

Ce guide est évolutif : vos remarques, ressources et partages d'expériences sont les bienvenus pour l'enrichir.

Éléments de lecture

Libre à vous d'adapter les propositions et conseils de ce guide selon vos objectifs et vos besoins, en respectant cependant les éléments juridiques et de cadrage indiqués dans les encadrés UCA, que vous pourrez identifier dans le guide grâce au visuel ci-dessous.



Les 60 crédits de la première année de Licence pouvant être obtenus sur plus d'un an, ne figureront pas dans ce guide les termes de Licence 1, Licence 2 et Licence 3 mais **Niveau 1, Niveau 2 et Niveau 3**.

Par facilité de lecture, l'écriture inclusive n'est pas utilisée dans ce guide.

1. Le dispositif et ses acteurs

1.1 Présentation générale du dispositif

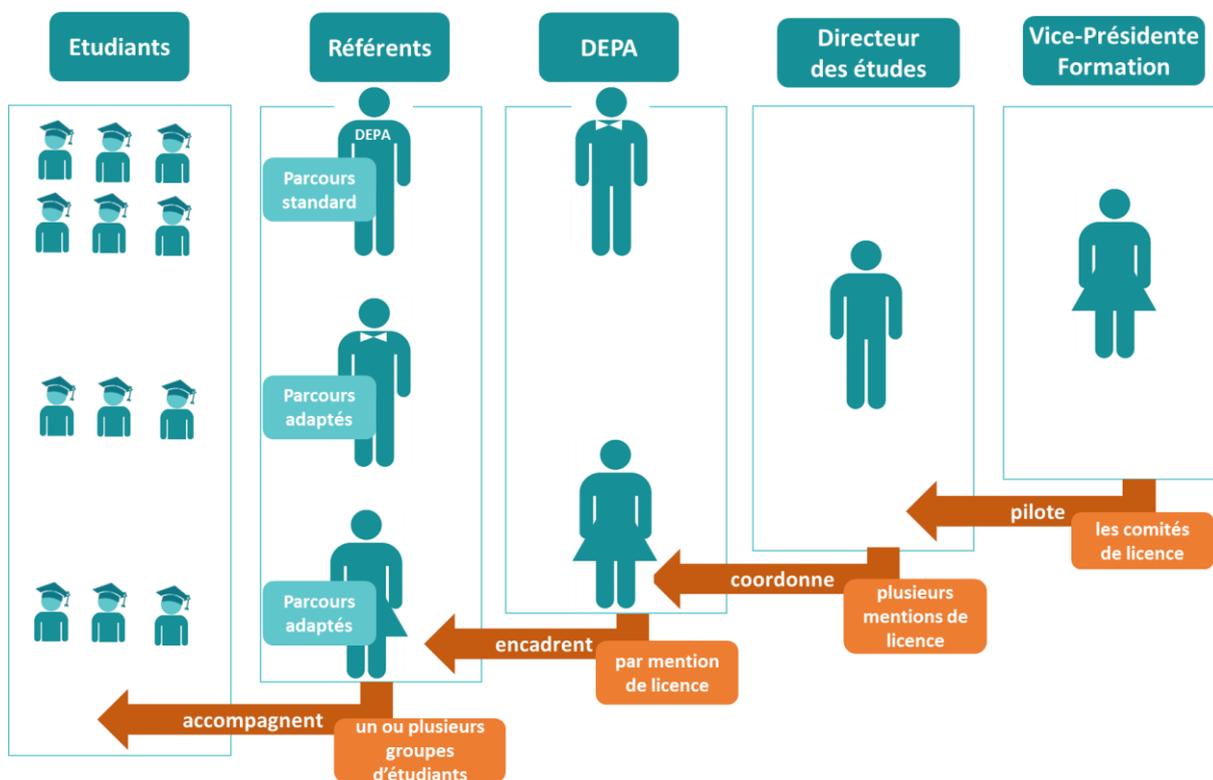
Pilotage du dispositif de suivi des étudiants en "parcours standard" et en "parcours adapté"

Le dispositif est défini, au sein des composantes, par les DEPA et le Directeur des études. Il est fortement conseillé d'organiser des **temps de travail collectifs et réguliers avec les enseignants référents** afin de proposer aux étudiants un accompagnement cohérent et coordonné.



Une réunion de présentation et d'organisation du dispositif ORE dans la composante est organisée par le(s) DEPA et le Directeur des Etudes en début d'année.

Les différents rôles des acteurs impliqués dans la mise en place de l'arrêté licence peuvent par exemple s'organiser de la manière suivante :



Selon le nombre d'étudiants par mention de licence, soit le DEPA sera accompagné de plusieurs enseignants référents, soit il sera lui-même l'enseignant référent. Le rôle de DEPA sera maintenu dans toutes les composantes.

Modalités du dispositif de suivi des étudiants en "parcours standard" et en "parcours adapté"



Le dispositif concerne exclusivement les étudiants de **niveau 1**.

Parcours adaptés

Un enseignant référent assure le suivi de **20 à 25 étudiants** en parcours adapté. Le suivi est individuel. Cette mission est valorisée **20 h TD** (hors service). Il propose **au minimum 4 entretiens** dans l'année.

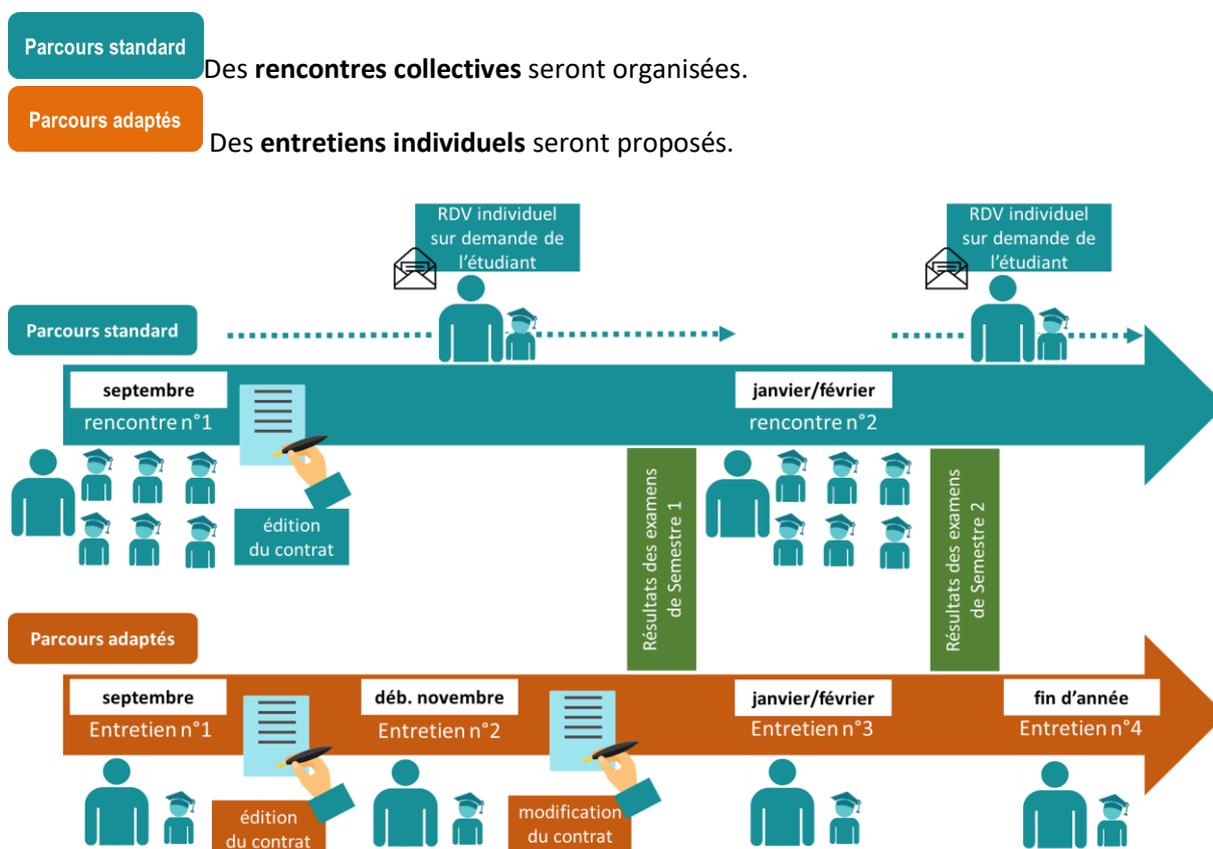
Parcours standard

Un enseignant référent assure le suivi de **40 à 50 étudiants**. Le suivi est collectif. Cette mission est valorisée **10 h TD** (hors service). Il propose **au minimum 2 rencontres**. Nous vous conseillons de compléter ces rencontres par un **contact à distance** dans l'année.



Annexe n°2 – Répartition des crédits indemnitaires pour la reconnaissance de l'investissement pédagogique des personnels dans la mise en œuvre de la réforme. Voté à la CFVU du 21 mai 2019.

Nous vous proposons dans le schéma ci-dessous un exemple d'organisation des grandes étapes d'accompagnement de ces parcours en fonction de leur type :



Evaluation du dispositif et amélioration continue



Le dispositif fera l'objet :

- d'une **évaluation**,
- d'une **séance de travail bilan** dans le cadre du conseil de perfectionnement de chaque mention de licence,
- d'une **réunion bilan** dans chaque comité de Licence,

avec les enseignants référents, les DEPA et les Directeurs d'études afin d'en améliorer le fonctionnement pour l'année suivante.

L'évaluation prendra la forme d'une enquête quantitative et d'une enquête qualitative.

Enquête quantitative :

Pour chaque parcours adapté et en plus du suivi de la réussite de l'ensemble des étudiants de la licence

- **A la rentrée** et pour chaque type de BAC (généraux, techno, pro) :
 - nombre de OUI, SI accordés
 - nombre de OUI, SI, inscrits
 - nombre de OUI, SI passés en parcours standard après les tests de positionnement
 - nombre de OUI, SI transférés dans RéoPass
 - nombre de OUI passés en parcours adapté
- **Après l'entretien de début novembre** et pour chaque type de BAC (généraux, techno, pro):
 - combien d'étudiants ont été transférés dans RéoPass
 - combien d'étudiants ont abandonné
 - combien d'étudiants sont partis en parcours progressif
 - combien d'étudiants de parcours standards sont passés en parcours adaptés
- **En fin d'année** et pour chaque type de BAC (généraux, techno, pro) :
 - Nombre d'étudiants ayant validé leur année
 - Nombre d'étudiants ayant validé au moins 45 crédits
 - Nombre d'étudiants ayant validé au moins 30 crédits
 - Nombre d'étudiants ayant validé au moins 15 crédits
 - Nombre d'étudiants n'ayant rien validé

Enquête qualitative

- Questionnaire de satisfaction sur le dispositif ORE auprès **des étudiants**
- Questionnaire de satisfaction sur le dispositif ORE auprès **des enseignants référents**
- Questionnaire de satisfaction auprès **des tuteurs étudiants**

Les résultats des évaluations peuvent être présentés en séance “bilan” en fin d’année et être une base pour mettre en place des actions d’amélioration du dispositif. Les DEPA et les enseignants référents participent au suivi et à la diffusion des indicateurs, notamment auprès des étudiants.



Fiche outil n°1 – Exemple de questionnaire UCA auprès des étudiants - A venir

Fiche outil n°2 – Exemple de questionnaire UCA auprès des enseignants référents - A venir

Fiche outil n°3 - Outils alternatifs pour réaliser ou compléter l'évaluation



N’hésitez pas à contacter :

- l’Observatoire des Formations et Devenir des Etudiants (OFDE) – ofde.df@uca.fr ou
- le Pôle IPPA - enseigner-autrement@uca.fr

pour être accompagné sur l’évaluation et/ou l’amélioration des dispositifs.

1.2 Le rôle du Directeur des Etudes et des Directeurs de Première Année

Le Directeur des Etudes :

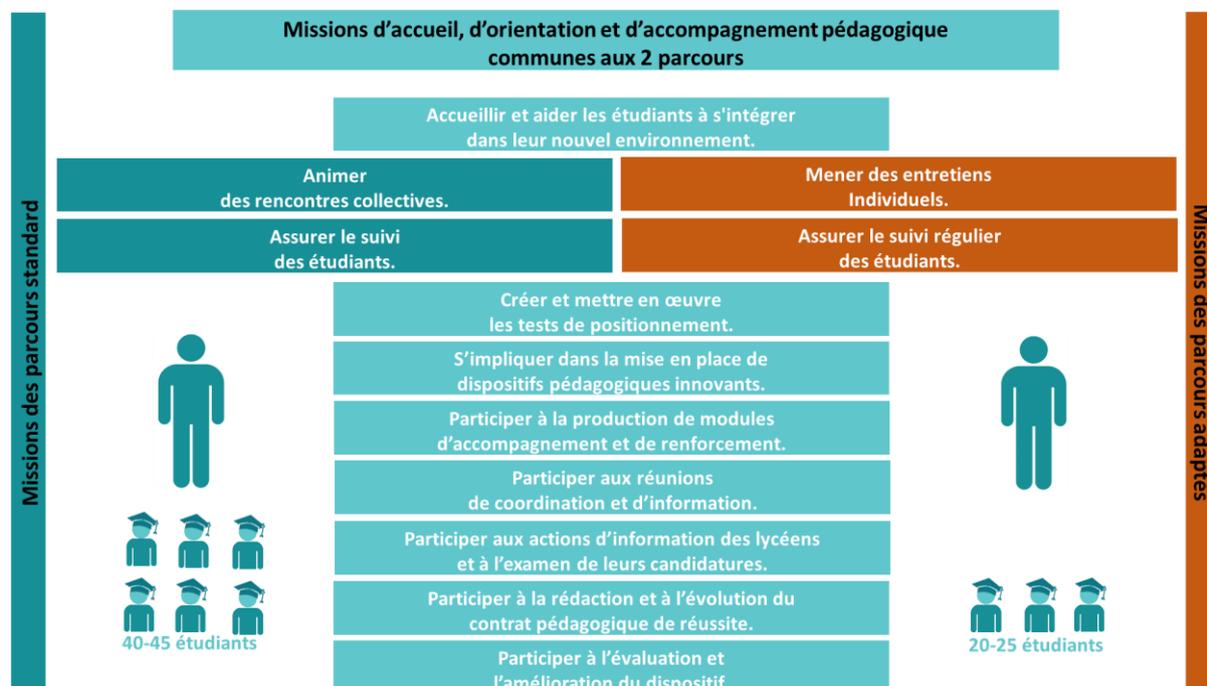
- coordonne les DEPA sur plusieurs mentions de licence,
- encadre la mise en œuvre des dispositifs de l’année en cours :
 - organise une réunion en début d’année afin de présenter le dispositif aux DEPA et aux enseignants référents,
 - assure l’interface avec les composantes, les équipes pédagogiques, la scolarité,
 - travaille en étroite collaboration avec le service d’orientation et d’insertion professionnelle,
 - coordonne l’évaluation et l’amélioration du dispositif,
 - organise une réunion bilan au sein des comités de licence,
- travaille sur la conception des dispositifs de l’année n+1,
- participe aux actions d’information et de communication auprès des lycéens et à l’examen de leurs candidatures.

Le DEPA :

- coordonne l’action des enseignants référents dans la mention de licence concernée,
- encadre la mise en œuvre des dispositifs de l’année en cours,
- participe à l’évaluation et au suivi des indicateurs pour l’amélioration continue du dispositif,
- participe aux actions d’information et de communication auprès des lycéens et à l’examen de leurs candidatures.

1.3 Le rôle du référent

L'enseignant référent est l'interlocuteur privilégié pour les étudiants. Il assure les missions d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des étudiants vers la réussite, détaillées par exemple dans le schéma ci-dessous.



1.4 Le rôle de l'étudiant

La réussite de l'étudiant dépend en grande partie de sa responsabilité et de son engagement dans le dispositif. Il est donc nécessaire de l'en informer et de le sensibiliser à cette approche. Il est attendu qu'il soit un **acteur** à part entière **responsable et pro-actif** à travers des actions du type :



2. Le Contrat Pédagogique de Réussite (CPR)

2.1 La vie du CPR

Réglementation autour du CPR

Le contrat est mis en place par les parties prenantes, en début d'année universitaire. Il explicite le parcours de l'étudiant et les Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (MCCC) auxquelles il sera soumis.



Un étudiant ayant obtenu une réponse « OUI SI » dans Parcoursup, est dans l'obligation de suivre le parcours adapté qui lui est proposé.

Evolution du CPR

Pour les parcours standards et les parcours adaptés, le contrat est défini en début d'année et peut bénéficier d'aménagements ou de modifications sur proposition de l'équipe pédagogique et acceptation de l'étudiant.

2.2 Ce que contient le CPR

Le contrat est composé de plusieurs parties :

- Identification de l'étudiant.
- Parcours de formation de l'étudiant et objectifs pour l'année.
- Identification du référent et des modalités de suivi.
- Engagements réciproques.

En accord avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), l'Agence de mutualisation des universités et des établissements (AMUE) diffusera pour la rentrée 2019 une solution logicielle. Celle-ci permettra d'éditer un contrat personnalisé pour chaque étudiant entrant en Licence. Elle s'inscrit dans le cadre d'un projet évolutif qui prendra notamment en compte dans ses versions suivantes les retours d'expériences de cette première rentrée.

2.3 Exemple de contrat



Fiche outil n°4 - Exemple de Contrat Pédagogique de Réussite (CPR). A venir.

3. L'accompagnement des étudiants

3.1 L'accompagnement, qu'est-ce que c'est ?

L'accompagnement est une démarche visant à aider une personne à cheminer, à se construire, à atteindre ses buts. Elle s'articule autour de trois dimensions :

- **Accompagnement pédagogique** : comprend l'accompagnement méthodologique et l'accompagnement dans l'acquisition des connaissances et des compétences.
- **Accompagnement personnel** : s'intéresse au bien-être de l'étudiant et l'aide à construire son bilan et son projet.
- **Accompagnement social** : porte sur la socialisation initiale, pour que l'étudiant développe son sentiment d'appartenance à la communauté universitaire.

Le référent est dans une posture d'accompagnement.

La posture et les valeurs de l'accompagnateur

- L'accompagnateur seconde l'étudiant, il lui apporte une aide.
- Il met en place une dynamique d'échange, instaure un **climat de confiance** et garantit la confidentialité des échanges.
- C'est un guide qui connaît les cheminements possibles, fournit des indices et des repères, indique les obstacles éventuels.
- Interlocuteur bienveillant, **il écoute et observe avec empathie** (cf. fiche outil n°3 *L'écoute active*), ouverture d'esprit et non-jugement.
- Il est appelé à refléter des valeurs telles que l'engagement et l'authenticité.
- Il adopte une **démarche constructive, positive et valorisante** vis-à-vis de l'étudiant afin d'encourager sa réussite, notamment au travers de rétroactions de qualité (cf. fiche outil n°4 *Les rétroactions*).



Fiche outil n°5 - L'écoute active
Fiche outil n°6 - Les rétroactions

Ce que l'accompagnateur n'est pas

- un évaluateur,
- un instructeur qui mène l'étudiant dans une démarche prédéterminée (approche prescriptive),
- un décideur : il ne fait pas "à la place" de l'étudiant qui définit lui-même ses objectifs, effectue ses choix, décide et engage les démarches.

Quels bénéfices pour l'étudiant ?

L'accompagnateur contribue au développement d'un sentiment de sécurité de l'étudiant accompagné, ce qui augmente sa motivation, favorise son bien-être, ses apprentissages et la construction de son projet personnel et professionnel. ^{1,2}

Des séances de travail pour les référents ?

Le Pôle IPPA et le Pôle Orientation et Insertion Professionnelle (cf. partie 4 de ce guide) vous proposent d'animer des temps de travail collectif au sein des composantes autour de la notion de **posture de l'enseignant référent**.

Il s'agirait de :

- partager des représentations et faire émerger les besoins en formation lors d'un atelier en début d'année universitaire 2019-2020 ;
- organiser des séances de formation articulées autour de conférenciers spécialistes du domaine pendant l'année universitaire 2019-2020 ;
- faire une réunion bilan basée sur les résultats des évaluations du dispositif en juin 2020 afin de :
 - proposer des pistes d'amélioration des dispositifs,
 - faire émerger les éléments essentiels pour définir la fonction d'enseignant référent.

Ces temps de travail s'articuleraient autour d'apports de connaissances et de mises en activité originales et contextualisées comme par exemple le jeu de rôle.



N'hésitez pas à contacter le Pôle IPPA ou le Pôle Orientation et Insertion Professionnelle pour mettre en place ces temps de travail dans votre composante.

enseigner-autrement@uca.fr

pacio.df@uca.fr

¹ Rached, P. (2017). *Pratiques harmonisées d'accompagnement des étudiants et impact sur leur sentiment de sécurité*. Revue Internationale de Pédagogie de l'Enseignement Supérieur, 33-2.

² Rached, P., Gharib Y. (2014). *Impact de l'accompagnement intégral sur la motivation des étudiants au supérieur*. Recherche et Formation, 77.

3.2 Descriptif du dispositif d'accompagnement

Description des grandes étapes d'accompagnement

Parcours standard

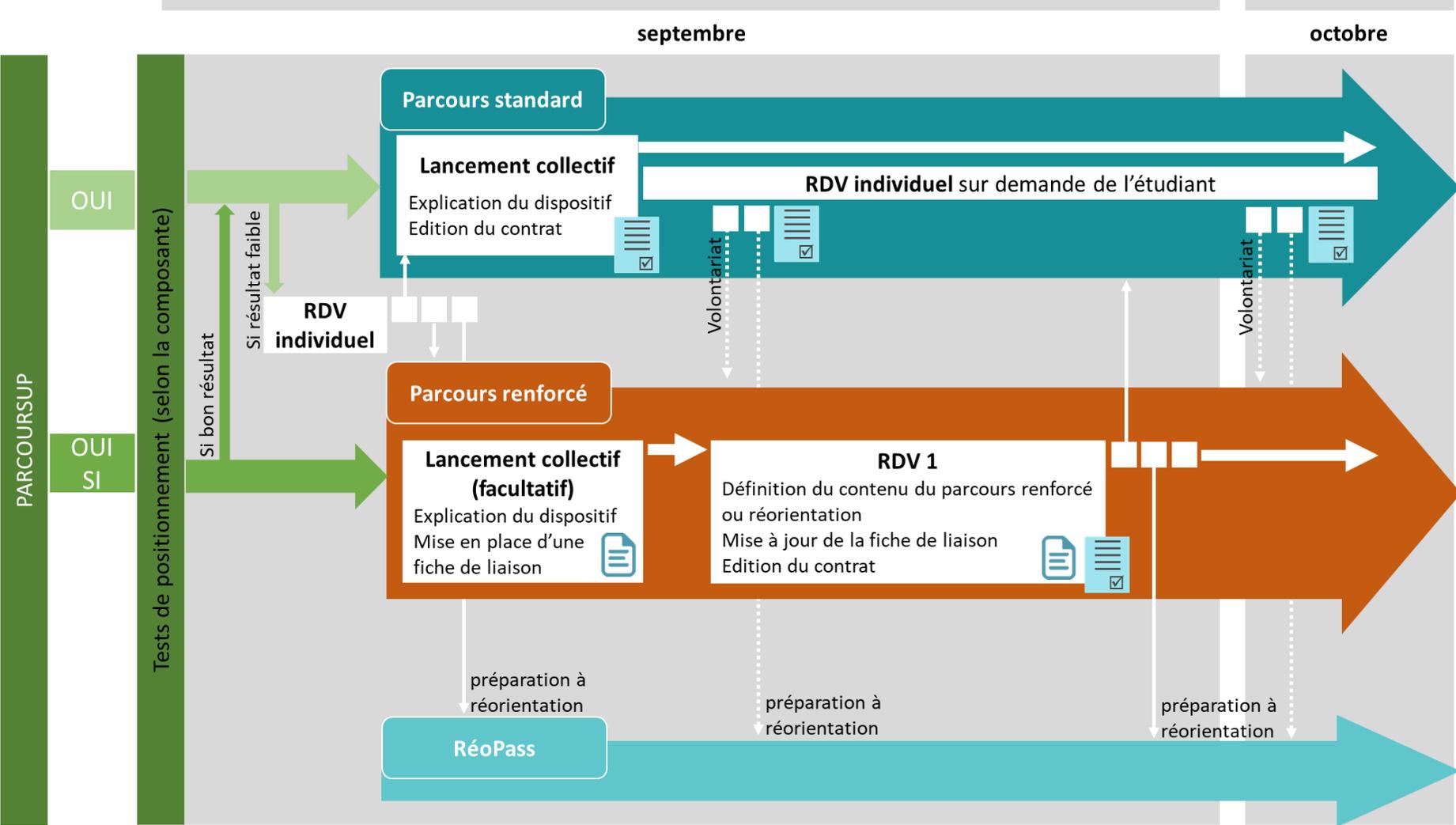
- Première étape :
 - Rencontre collective entre les enseignants référents et les étudiants en tout début d'année (présentation des dispositifs et des modalités d'accompagnement).
- Deuxième étape :
 - Deuxième rencontre collective au moment des résultats du premier semestre.
 - Possibilité de RDV individuel sur demande de l'étudiant en cours de semestre.
 - Possibilité pour l'enseignant référent, suite au test de positionnement et au cours du premier semestre jusqu'en janvier, de proposer aux étudiants en difficulté de rejoindre le dispositif ReoPass ou, s'il reste des places, les parcours adaptés.

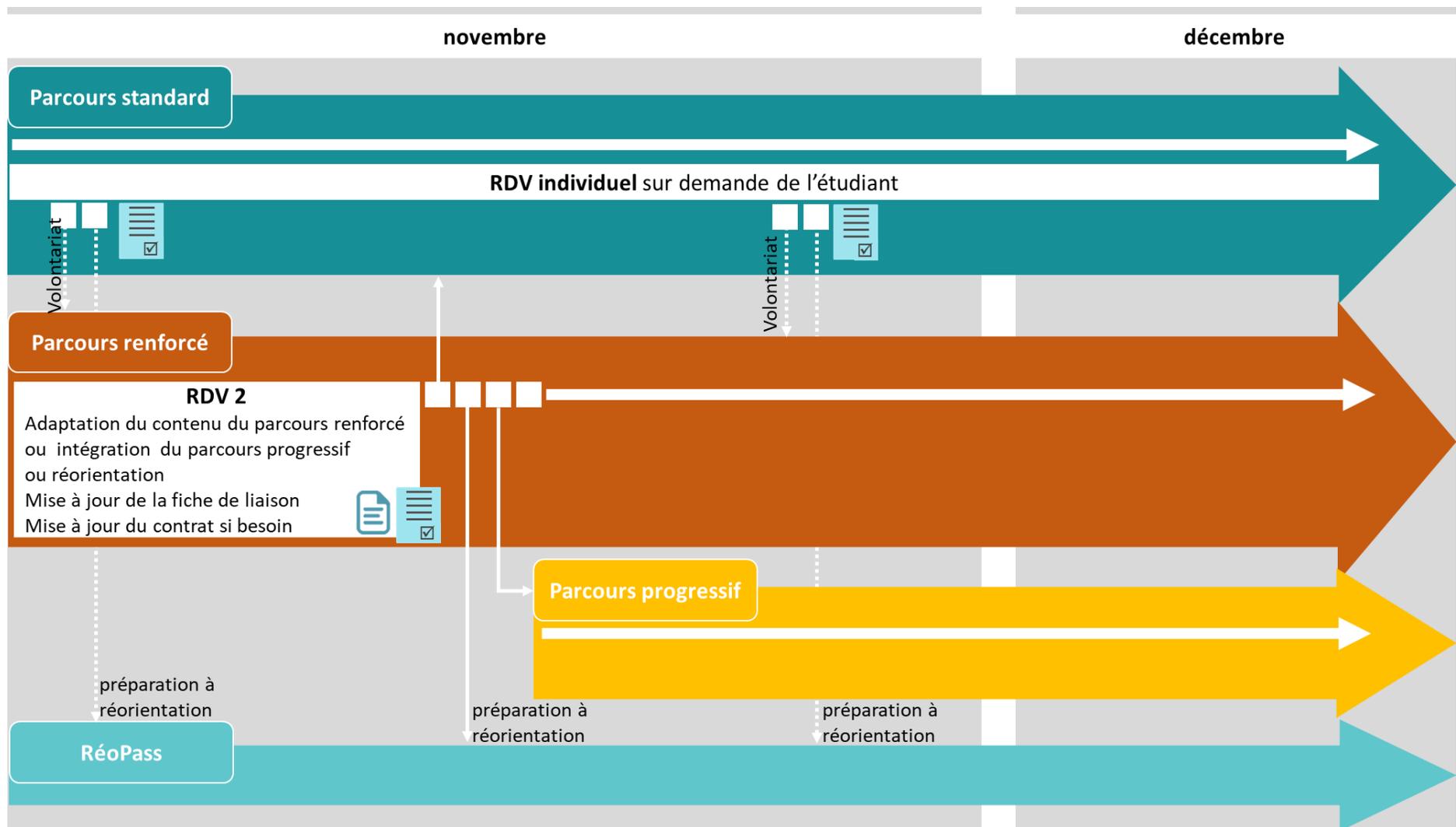
Le dispositif ReoPass est un dispositif d'aide à l'orientation. Un descriptif est disponible en partie 4 de ce guide.

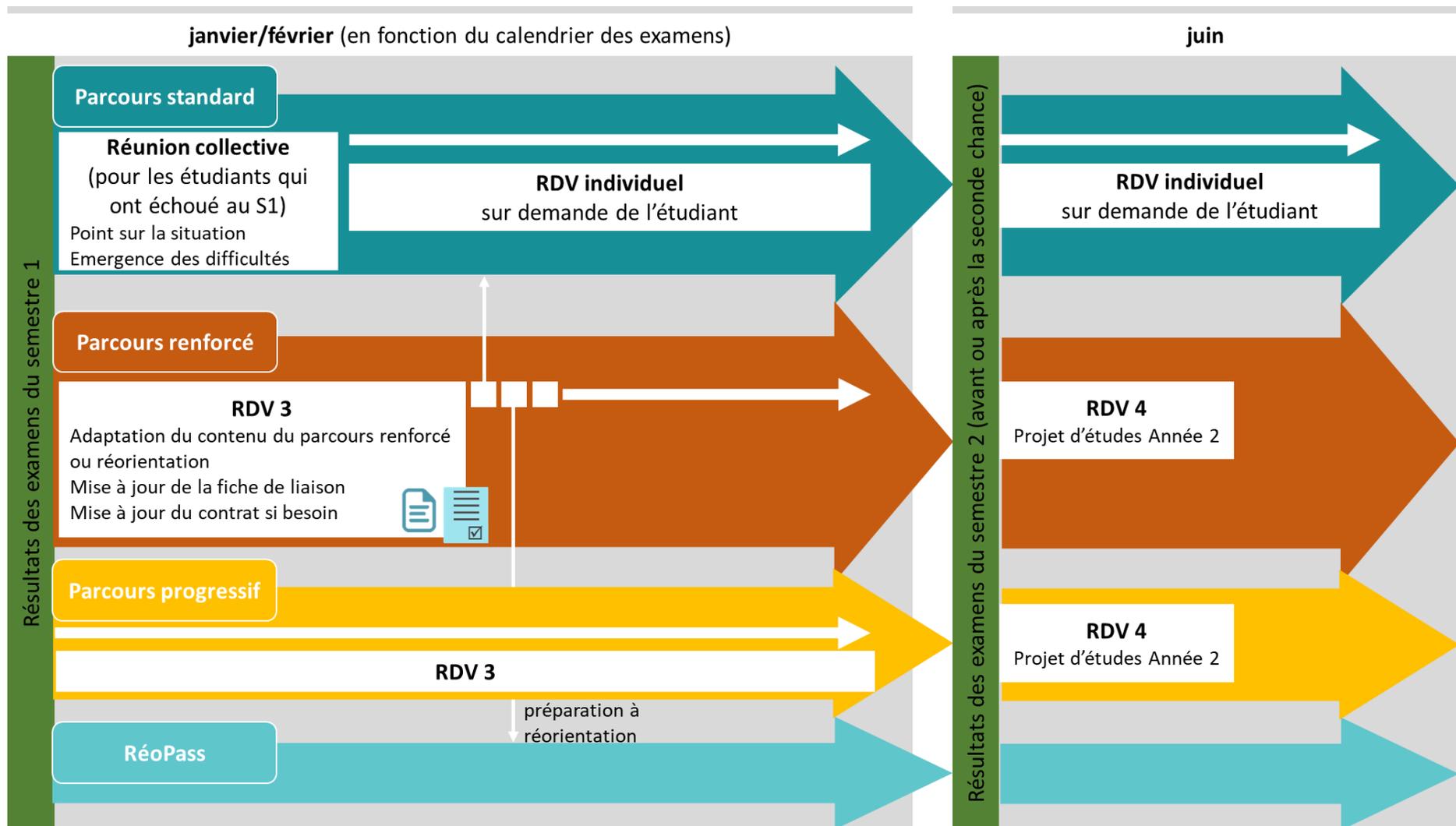
Parcours adaptés

- Première étape :
 - Rencontre individuelle entre les enseignants référents et les étudiants en tout début d'année (présentation des dispositifs et des modalités d'accompagnement, définition du parcours).
- Deuxième étape :
 - Deuxième rencontre individuelle fin octobre / début novembre pour analyser les premiers résultats d'évaluation continue des étudiants. A cette occasion, les parcours progressifs peuvent être proposés à certains étudiants, ainsi que le dispositif ReoPass.
 - Troisième rencontre individuelle au moment des résultats du premier semestre (analyse des résultats, modulation du parcours).
- Troisième étape
 - RDV individuel bilan pour envisager le projet d'étude de l'étudiant pour l'année suivante.

Schéma détaillé des étapes d'accompagnement







3.3 Les entretiens individuels en pratique

Parcours adaptés



L'enseignant-référent rencontre les étudiants au moins quatre fois au cours de l'année :

- **Entretien n°1 (E1)** : septembre,
- **Entretien n°2 (E2)** : début novembre,
- **Entretien n°3 (E3)** : fin janvier / début février,
- **Entretien n°4 (E4)** : fin d'année universitaire.

Lors des entretiens avec les étudiants, divers thèmes peuvent être abordés.

Thèmes abordés	E1	E2	E3	E4
Cadre des entretiens	X			
Parcours de l'étudiant (personnel, études et professionnel)	X			
Intégration	X	X		
Motivations de l'étudiant	X	X	X	X
Méthodologie de travail	X	X	X	X
Difficultés rencontrées	X	X	X	X
Projets de l'étudiant	X	X	X	X

Déroulé des entretiens

Entretien n°1

Le premier entretien est un moment important pour établir une relation de confiance avec l'étudiant. Nous vous proposons quelques pistes pour le conduire.

Apprendre à se connaître

Définir les objectifs, les contenus et les modalités des entretiens.

Questionner l'étudiant sur son parcours antérieur : personnel, scolaire et professionnel.

Informier l'étudiant sur la filière et les parcours.

S'assurer de la bonne intégration de l'étudiant dans l'environnement universitaire.

Faire le point



Identifier les difficultés potentielles.

Rappeler à l'étudiant la possibilité d'aménagements en cas de situation particulière (étudiant salariés, étudiant en situation de handicap, sportif de haut niveau, artiste...)

Orienter l'étudiant vers les services adaptés en cas de besoins spécifiques (santé, aides sociales, service d'aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle...)

Apporter des conseils méthodologiques à l'étudiant dans sa démarche d'apprentissage et de travail universitaire pour lui permettre de répondre aux objectifs de formation.

Préparer la suite

Définir avec l'étudiant son projet personnel, d'études et professionnel.

Etablir un contrat pédagogique. Il est conseillé de formaliser le projet sous forme d'objectif(s) réaliste(s), planifié(s) dans le temps et complété(s) d'indicateurs de résultat.

Signer le contrat pédagogique.

Les autres entretiens

- Faire le point avec l'étudiant sur son projet personnel, d'études et professionnel.
- Identifier ses difficultés (manque de travail régulier, absentéisme, risques de décrochage, changement d'orientation...).
- Apporter des conseils méthodologiques à l'étudiant dans sa démarche d'apprentissage et de travail universitaire pour lui permettre de répondre aux objectifs de formation.
- Cibler les contenus de renforcement adaptés au parcours de l'étudiant.
- Envisager une réorientation si besoin.
- Faire le bilan de l'année et envisager des perspectives : redoublement ? en parcours adapté ? (entretien n°4).
- Apporter des modifications au contrat en accord avec les décisions prises.



Les changements de parcours se font uniquement sur proposition de l'équipe pédagogique. L'étudiant peut refuser le changement de parcours uniquement pour un passage de « parcours standard » à « parcours adapté » et inversement.

Parcours adaptés

Si un étudiant est absent 2 fois (par exemple aux RDV 1 & 2), l'enseignant référent, suite à un bilan, peut demander de libérer une place en parcours adapté.

Questions aidantes

Vous trouverez ci-dessous quelques exemples de questions ¹

Scolarité dans le secondaire

Comment s'est passée votre scolarité ?

Quelle spécialité de bac avez-vous choisi ?

Quels ont été vos points forts pendant votre scolarité ?

Avez-vous rencontré des difficultés au cours de votre scolarité ?

De quelle manière organisez-vous votre travail en général ?



Choix d'orientation

Le parcours que vous suivez actuellement correspond-il à ce que vous aviez envisagé ?

Si non, qu'auriez-vous choisi ?

Si oui, est-ce que ce choix est aujourd'hui confirmé ou êtes-vous déçu / surpris / démotivé ?

Quelles sont les motivations qui vous ont poussé à choisir cette formation ?

Quels sont vos projets de poursuite d'étude et professionnels ?

Vie universitaire

Notez-vous des différences entre le lycée et l'université ?

Comment se déroulent vos études actuellement ?

Y a-t-il des aspects qui vous ont surpris ou déçu à l'université ?

Quelles relations entretenez-vous avec les camarades de votre promotion ?

Parvenez-vous à être assidu en cours ? Si non, quels sont les problèmes qui vous empêchent de venir en cours ?

Travail universitaire

Comment organisez-vous votre travail à l'université ?

A quels moments travaillez-vous ?

Ressentez-vous des difficultés dans certains cours ?

Parvenez-vous à suivre et à prendre des notes ?
Avez-vous des difficultés à vous motiver ?
Ressez-vous du stress pour les examens ?
Si vous deviez citer la plus grande difficulté que vous rencontrez, quelle serait-elle ?

Activités extra universitaires

Parallèlement à vos études, travaillez-vous ?
Comment pensez-vous parvenir à concilier cet emploi avec vos études ?
Rencontrez-vous des difficultés d'ordre personnel qui entravent le bon déroulement de vos études ?

¹ Questions inspirées de : Université de Strasbourg. (2018). *Guide de l'enseignant.e référent.e.*
https://idip.unistra.fr/fileadmin/upload/DUN/idip/actualites/Guide_EnseignantRe_ferent_Unistra.docx

3.4 Les rencontres collectives en pratique

Parcours standard



L'enseignant-référent rencontre les étudiants deux fois au cours de l'année :

- **Rencontre n°1** : septembre,
- **Rencontre n°2** : fin janvier / début février.

La rencontre n°1 est obligatoire pour tous les étudiants en parcours standard. La rencontre n°2 est obligatoire uniquement pour les étudiants ayant échoué aux examens du semestre 1.

Lors des rencontres avec les étudiants, divers thèmes peuvent être abordés. Nous vous proposons quelques pistes pour les animer.

Première rencontre

La première rencontre collective permet aux étudiants de comprendre les enjeux du contrat. Il est donc conseillé de présenter pendant cette séance :

- la valeur du contrat,
- les engagements liés au contrat,
- le dispositif d'accompagnement mis à disposition des étudiants et notamment les modalités de contact de l'enseignant référent pour un RDV individuel en cas de besoin,
- les services ressources autour de la vie à l'université (voir partie 4 de ce guide).

Il conviendra de proposer une lecture collective du contrat afin de répondre aux questions des étudiants et de lever les ambiguïtés éventuelles.

Rencontre à mi-parcours

La deuxième rencontre collective permet aux étudiants qui n'ont pas validé le semestre 1 de faire le point sur leur situation.

Un questionnaire leur permettant de mieux comprendre leurs difficultés peut leur être proposé. Afin de contourner les difficultés des étudiants à s'exprimer en grands groupes, des outils numériques favorisant l'interaction sont à votre disposition (ex : Wooclap).



N'hésitez pas à contacter le Pôle IPPA pour être formé à Wooclap.
enseigner-autrement@uca.fr

3.5 Le suivi individuel des étudiants

Parcours adaptés

Parcours standard



Le suivi individuel est obligatoire pour les étudiants en parcours adaptés et sur demande pour les parcours standards.

Lors de ces rencontres, l'enseignant référent **consigne les éléments** suivants :

- NOM Prénom,
- Dates de rencontres individuelles,
- Changement de parcours.

Fiche de liaison

Pour optimiser les échanges individuels avec les étudiants, nous vous conseillons de constituer une fiche de liaison.

Une fiche de liaison vous permettra de :

- demander à l'étudiant de répondre à des questions en amont de vos RDV afin d'initier une réflexion sur son parcours,
- disposer d'un outil support pour engager le dialogue avec l'étudiant pendant le RDV,
- garder des traces précises des éléments importants et notamment les décisions de changement de parcours,
- faire le lien entre les différents entretiens.

Nous vous proposons, en annexe de ce guide, un exemple de fiche de liaison.

La fiche de liaison peut prendre la forme d'un document papier, numérique ou un espace de cours Moodle ouvert uniquement à votre étudiant et vous-même vous permettant de bénéficier d'un lieu d'échanges individuel, sécurisé et confidentiel.



Fiche outil n°7 – Exemple de fiche de liaison



N'hésitez pas à contacter le Pôle IPPA pour être accompagné sur Moodle.
enseigner-autrement@uca.fr

Le suivi à la demande

En dehors des entretiens individuels obligatoires des parcours adaptés, les étudiants peuvent **solliciter les enseignants référents pour des rencontres individuelles**. Ce suivi est organisé en fonction des demandes et besoins de l'étudiant.

Il peut être assuré **en présence ou à distance** sur différents **aspects (pédagogiques ou méthodologiques)**.

3.6 Les indicateurs

Parcours adaptés

Afin d'identifier les forces et les faiblesses des étudiants ainsi que leur progression et d'apporter des réponses adaptées, il est primordial de se baser sur des données objectives. Pour faciliter le travail des enseignants référents, il est essentiel de définir en amont de l'accompagnement les types de données sur lesquelles se baser et leurs modalités de recueil et d'analyse.

Par exemple :

- Notes aux examens terminaux,
- Notes de contrôle continu,
- Assiduité aux cours complémentaires des parcours adaptés,
- Assiduité aux TP (*en fonction de la composante*),
- Assiduité aux séances de tutorat,
- Exercices en ligne, tests...

4. Des services ressources

4.1 Le Pôle Orientation et Insertion Professionnelle

Les missions principales

- Accueil et information des étudiants.
- Accompagnement individuel d'étudiants dans leur projet d'orientation et/ou leur projet d'insertion professionnelle.
- Mise en place d'ateliers à destination des L1 en demande de réorientation ou en questionnement sur leur choix d'étude ou de métiers.
- Participation à des forums, des salons de l'enseignement supérieur.
- Encadrement de la pratique des stages : réglementation, outils dédiés.
- Coordination des UE libres : stage ; AFEV ; étudiant ambassadeur.
- Mise en place de partenariats avec des entreprises, association.

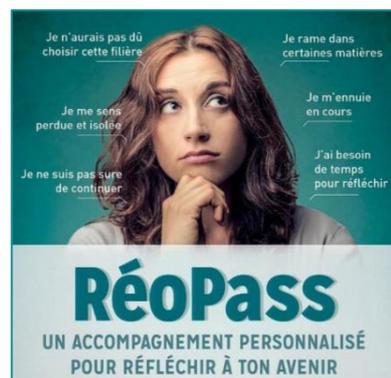


Retrouvez l'équipe du Pôle Orientation et Insertion Professionnelle au 04.73.40.62.70 sur deux sites d'accueil (Carnot et Cézeaux)
pacio.df@uca.fr

Le Dispositif d'aide à l'orientation : RéoPass

Une prise en charge particulière à destination des étudiants de première année sous forme d'entretiens individuels et de participation à des ateliers thématiques permettant de :

- réfléchir à leur projet d'étude et professionnel,
- se sentir mieux dans leur vie d'étudiant (autonomie, gestion du temps, gestion du stress, aide à la prise de parole ...),
- découvrir d'autres formations,
- développer des compétences transversales,
- développer la confiance en soi,
- préparer sa réorientation et/ou son insertion professionnelle (stage...).



N'hésitez pas à contacter l'équipe responsable de ce programme pour prendre RDV
reopass@uca.fr

L'outil d'aide à l'insertion professionnelle : UCA PRO

UCA PRO, plateforme Web propose aux étudiants de :

- Trouver une offre de stage ou d'emploi,
- Diffuser son CV,
- Contacter les anciens de sa formation.



N'hésitez pas à contacter le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP)

4.2 Les autres services ressources

Ci-dessous une liste non exhaustive des différents services et équipes ressources pouvant être un appui pour répondre aux diverses préoccupations étudiantes. En effet, au-delà de l'orientation et de l'insertion (priorité de la Loi ORE), d'autres questions pourront être soulevées lors des entretiens notamment sur la santé, la vie quotidienne, et le bien-être qui sont des facteurs essentiels de la réussite étudiante.

Prendre soin de sa santé

Service de Santé Universitaire (SSU)

Missions SSU

Accueillir gratuitement les étudiants pendant l'année universitaire et proposer :

- Des consultations médicales/bilans de santé.
- Une aide psychologique/des ateliers de relaxation.
- Des entretiens individuels avec des assistantes sociales.

Contacts SSU

25 rue Etienne Dolet
63037 Clermont-Ferrand

04 73 34 97 20

<https://sante.clermont-universite.fr>

Service Université Handicap (SUH)

Missions SUH

Accompagner les étudiants en situation de handicap dans tous les aspects de la vie universitaire et proposer :

- Un accompagnement physique.
- Une assistance pédagogique.
- Des aménagements d'examens.

Contacts SUH

Maison de la vie Etudiante
7 Place Vasarely
63178 Aubière Cedex

04 73 40 55 07

<https://handicap.clermont-universite.fr>

Cellule d'écoute et d'accompagnement sur le harcèlement sexuel

Missions

Lieu d'écoute, d'aide et d'orientation des membres de la communauté universitaire qui :

- Emet des recommandations à l'attention de l'autorité universitaire compétente.
- Prévoit des mesures de protection de la victime, le cas échéant.

Contacts

07 88 91 82 86

cellule-harcelementsexuel@uca.fr

<https://intranet.uca.fr/thematiques/ressources-humaines/conditions-de-travail/cellule-d-ecoute-et-d-accompagnement-sur-le-harcelement-sexuel-69343.kjsp>

Se loger

Crous Clermont Auvergne

Missions CROUS

- Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants (Bourse, logement, restauration, action sociale, culture, accueil international).
- Service des bourses et du logement.

Contacts CROUS

Pôle Vie Etudiante
30 rue Etienne-Dolet
63037 Clermont-Ferrand
04 73 34 64 20

<http://usine.crous-clermont.fr>

Se nourrir

Restaurant Universitaire

Missions RU

Proposer 3 types de restauration pratiques et économiques : Resto U (économique), Cafétéria à la carte, Le Kiosque sur le pouce.

Contacts CROUS

<http://usine.crous-clermont.fr/restauration>

ESOPE 63 - L'Épicerie solidaire

Missions ESOPE

Aider les étudiants et les jeunes apprentis de l'agglomération clermontoise à ressources modérées (avec ou sans bourse).

La Banque Alimentaire Auvergne met à leur disposition une épicerie où les denrées, ainsi que les produits d'hygiène, sont vendus à faible prix.

Contacts ESOPE

67 Boulevard Côte-Blatin
63000 Clermont-Ferrand

esope63000@gmail.com

<https://www.uca.fr/campus/vie-pratique/epicerie-solidaire>

Etre aidé financièrement

Service des bourses et du logement

Missions

Pour les étudiants se trouvant en difficulté au cours de leur cursus, il existe différents types d'aides : aides spécifiques (EX-FNAU), fondations et legs.

Contacts

Espace d'Accueil Etudiants
30 rue Etienne Dolet
63037 Clermont- Ferrand

<https://usine.crous-clermont.fr/bourses-2/>

<https://usine.crous-clermont.fr/aides-sociales/differents-types-daides-financieres>



Se sensibiliser à l'entrepreneuriat

Clermont Auvergne Pépite



Missions PEPITE

- Intégrer la sensibilisation, la formation et l'accompagnement à l'entrepreneuriat dans le parcours des étudiants.
- Attribuer et gérer le statut national d'étudiant-entrepreneur, qui permet aux étudiants de bénéficier d'avantages spécifiques.



Contacts PEPITE

Campus les Cézeaux
27 rue Roche Genès
CS 202661, 63178 Aubière Cedex

04 43 76 20 06

pepите.auvergne@sigma-clermont.fr



S'informer sur la vie étudiante

Direction de la Vie Universitaire (DVU)



Missions DVU

Interlocuteur des étudiants engagés dans une association étudiante pour l'organisation d'événements ainsi que pour les informations sur les dispositifs existants à l'université pour l'accompagnement et la valorisation des initiatives étudiantes.



Contacts DVU

49 bd François Mitterrand
CS 60032
63001 Clermont-Ferrand

04 73 40 63 19

dvu@uca.fr

Maison de la Vie Etudiante (MVE)



Missions MVE

Interlocuteur des étudiants engagés dans une association étudiante pour l'organisation d'événements ainsi que pour les informations sur les dispositifs existants à l'université pour l'accompagnement et la valorisation des initiatives étudiantes.



Contacts MVE

Campus Universitaire des Cézeaux
7 Place Vasarely
CS 60026 - 63178 Aubière Cedex

04 73 40 70 37

<https://www.uca.fr/campus/vie-pratique/lieux-d-information-espaces-de-travail/maison-de-la-vie-etudiante/maison-de-la-vie-etudiante-1471.kjsp>

Bureau de la Vie Etudiante (BVE)



Missions BVE

- Interface entre les étudiants et l'université, il est géré par des tuteurs étudiants, qui s'attachent à informer sur la vie de l'université et à orienter vers les services et structures compétents.
- Favorise l'animation des campus en réalisant lui-même des activités ou en aidant les étudiants dynamiques et les associations.



Contacts BVE

2 sites

Maison des Associations
29 boulevard Gergovia
63037 Clermont-Ferrand Cedex 1

04 73 34 66 07

Maison de la vie étudiante
7 Place Vasarely
CS 60026 - 63178 Aubière Cedex

04 73 40 51 99

<https://www.uca.fr/campus/vie-pratique/lieux-d-information-espaces-de-travail/bureau-de-la-vie-etudiante/bureau-de-la-vie-etudiante-1472.kjsp>



Faire du sport

Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)



Missions SUAPS

Proposer à l'ensemble des étudiants de l'UCA une formation par la pratique des activités physiques et sportives.



Contacts SUAPS

Bureau du SUAPS
Stade Universitaire
15 bis rue Poncillon
63000 Clermont-Ferrand

<https://sport.clermont-universite.fr>

<https://sport.clermont-universite.fr/Comment-ou-et-quand-s-inscrire>



S'ouvrir à la culture

Service Université Culture (SUC)



Missions SUC

Proposer un espace de pratiques artistiques, à travers des ateliers et stages, destiné prioritairement aux étudiants.



Contacts SUC

Service Université Culture
29 boulevard Gergovia
63037 Clermont-Ferrand

<https://culture.clermont-universite.fr>

Annexes



Annexe n°1

Mise en place des parcours adaptés en licence 2019-20

Dans le cadre de la loi ORE, l'UCA a expérimenté en 2018-19 dans 14 mentions de licence la mise en place de parcours adaptés renforcés destinés essentiellement à des étudiants ayant obtenu une réponse OUI SI dans Parcoursup. Cette expérimentation a été présentée dans les réunions plénières et travaillée dans les comités de licence concernés. Elle a pu servir de base de discussion pour les nouveaux projets.

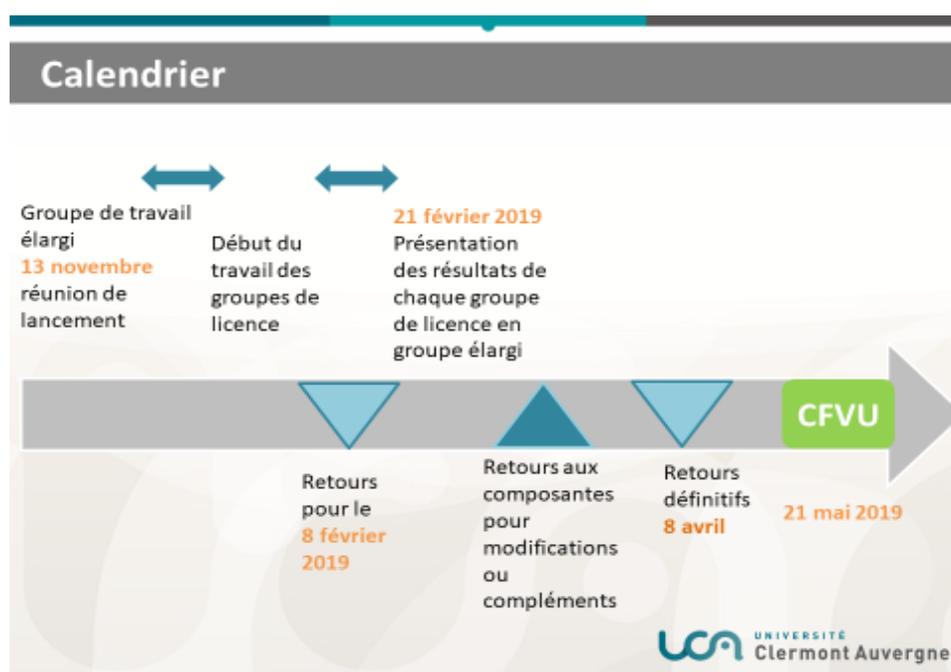
Méthodologie :

Pour travailler à la construction des parcours adaptés pour 2019-20, plusieurs groupes de travail ont été réunis :

- **des séances plénières** permettant la discussion entre les différentes composantes et des élus CFVU (enseignants, étudiants et BiATS)
- **des groupes de travail par comité de licences** pour définir les projets de parcours adaptés. Ces groupes de travail par comité de licence (et parfois ensuite par mention de licence) intègrent également des représentants étudiants.

Les grandes étapes réunions plénières :

- 13 novembre 2018 : lancement du travail, présentation de la méthodologie, du nouvel arrêté licence
- 21 février 2019 : bilan des expérimentation 2018-19 et présentation des projets de chaque comité de licence.
- 11 avril : discussion sur la mise en œuvre de l'arrêté licence et l'évolution du règlement des études et des examens.



Principes de la mise en place des parcours adaptés en licence, 2019-20 :

- Toutes les licences (sauf temporairement la mention sociologie) proposent un parcours adapté
- Décloisonnement des parcours :
Les places disponibles dans les parcours adaptés renforcés ou progressifs sont d'abord réservées pour les étudiants ayant reçu une réponse OUI SI dans Parcoursup ; dans un deuxième temps les places restées vacantes sont proposées sur la base du volontariat à des étudiants ayant obtenu une réponse OUI dans Parcoursup pour lesquels les résultats aux tests de positionnement ont mis en évidence des points faibles.
- Dans Parcoursup, l'UCA ne proposera aux Oui SI que des parcours adaptés de type 1, parcours renforcé sans modulation du rythme d'apprentissage
- L'UCA propose 2 parcours adaptés de type 2, progressif qui débiteront en novembre et seront accessibles sur la base du volontariat, prioritairement aux étudiants inscrits dans les parcours renforcés et éventuellement ouverts à des étudiants de parcours standard pour lesquels les premiers contrôles continus auraient mis en évidence des difficultés importantes.

Les parcours adaptés seront fortement articulés **avec le NCU Mon PASSPro et son axe RéoPASS** afin de prendre en charge les étudiants qui ne souhaitent pas continuer dans la formation où ils sont inscrits.

Le dispositif **des enseignants référents** encadrant 20 étudiants de parcours adapté est reconduit et le pôle IPPA travaille à l'élaboration d'un « Guide de l'enseignant référent » en lien avec les composantes.

Le Référentiel loi ORE est reconduit avec quelques évolutions et est également soumis à la validation de la CFVU.

Annexe n°2

Répartition des crédits indemnitaires pour la reconnaissance de l'investissement pédagogique des personnels dans la mise en œuvre de la réforme.

2019-20

Les crédits de la loi ORE sont fléchés, l'attribution par mission et par composante sera gérée par la Vice-présidente Formation dans le cadre validé par les conseils de l'UCA.

Ces missions ne peuvent pas être comprises dans le service (sauf directeur des études et directeur de première année).

Enseignant référent étudiants de niveau 1 licence, parcours adapté (OUI SI)	
<p>Un enseignant référent assure le suivi de 20 à 25 étudiants de première année de licence en parcours adapté.</p> <p>Mission d'accueil, d'orientation et d'accompagnement pédagogique vers la réussite : mise en oeuvre des tests de positionnement, entretiens individuels, suivi régulier des étudiants ; implication dans la mise en place de dispositifs pédagogiques innovants, participation à la production de modules d'accompagnement et de renforcement, aux réunions de coordination et d'information sur les différents dispositifs disponibles.</p> <p>Actions d'information des lycéens, examen des candidatures</p>	20 h

Enseignant référent étudiants de première année de licence parcours standard (OUI)	
<p>Un enseignant référent assure le suivi de 40 à 50 étudiants de première année de licence en parcours adapté.</p> <p>Mission d'accueil, d'orientation et d'accompagnement pédagogique vers la réussite : mise en oeuvre des tests de positionnement, entretiens, suivi régulier des étudiants ; implication dans la mise en place de dispositifs pédagogiques innovants, participation aux réunions de coordination et d'information sur les différents dispositifs disponibles.</p> <p>Actions d'information des lycéens, examen des candidatures</p>	10 h

PACES

Un enseignant référent assure le suivi de 100 à 125 étudiants Définition du projet professionnel de l'étudiant Construction d'un nouveau parcours de formation	12 h
---	------

Directeur des études	
Coordination des actions des différentes mentions de licence Encadrement de la mise en œuvre des dispositifs 2019-20 Evaluation et suivi des indicateurs pour l'amélioration continue des dispositifs Examen des dossiers Parcoursup Actions d'information et de communication auprès des lycéens	De 30 à 70 h

Directeur de première année de licence (par mention de licence)	
Coordination des actions des enseignants référents Encadrement de la mise en œuvre des dispositifs 2019-20 Evaluation et suivi des indicateurs pour l'amélioration continue des dispositifs Examen des dossiers Parcoursup Actions d'information et de communication auprès des lycéens	De 10 à 40 h

Responsable de deuxième année de licence (par mention de licence)	
Suivi des étudiants Organisation de l'année Articulation des dispositifs de niveau 1 avec l'enseignement de niveau 2 Actions d'information et de communication (lien avec les licences professionnelles par exemple)	De 5 à 20 h

Référent Parcoursup UCA	
Coordination et suivi de la mise en oeuvre de Parcoursup à l'UCA Formation et accompagnement des équipes pédagogiques Lien avec le SAIO lors de la phase opérationnelle	40 h

Fiches outils



Fiche outil n°3

Extraits de la fiche « Outils alternatifs pour réaliser ou compléter l'évaluation des enseignements par les étudiant·e·s »

Produite par le Centre de Soutien à l'Enseignement de l'Université de Lausanne.
https://www.unil.ch/cse/files/live/sites/cse/files/shared/brochures/OUTILS_EVAL.pdf

3 minutes evaluation

A la fin d'une séance de cours, vous pouvez laisser quelques minutes à vos étudiant·e·s pour inscrire sur une feuille de papier les points les plus positifs de votre enseignement, les éléments qui pourraient être améliorés et leurs éventuelles suggestions ou commentaires. Cela vous permet d'obtenir un premier aperçu de leur appréciation de votre enseignement et, le cas échéant, de l'ajuster en conséquence.

Vous pouvez réaliser vous-même ce type d'évaluation rapide, à n'importe quel moment dans le semestre. Ce type d'évaluation est mieux adapté aux groupes de taille réduite, du fait de la potentielle diversité des réponses.

Merci de répondre en 3 minutes aux 3 questions suivantes sur une feuille de papier :

1. Jusqu'ici, quels sont les points les plus positifs / marquants de ce cours ?
2. Quelles seraient vos propositions d'amélioration ?
3. Autres commentaires / remarques ?

Vos réponses me permettront d'ajuster les prochaines séances de cours.

Questionnaire d'évaluation de mi-semestre		Enseignant-e(s) :				
Titre de l'enseignement :		non	plutôt non	plutôt oui	oui	sans avis
ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT						
1. Les objectifs des séances sont bien définis.		<input type="radio"/>				
2. Le déroulement des séances a été présenté clairement.		<input type="radio"/>				
3. L'enseignement est bien adapté à vos connaissances préalables.		<input type="radio"/>				
4. Les consignes pour la réalisation des travaux sont claires.		<input type="radio"/>				
5. La charge de travail est adéquate.		<input type="radio"/>				
6. Quelles sont vos propositions d'amélioration pour la suite de l'enseignement?	<input type="text"/>					

Le questionnaire de mi-semestre

Le questionnaire de mi-semestre est un questionnaire court (maximum 6 questions) qui met l'accent sur les dimensions sur lesquelles vous souhaitez obtenir un retour rapide de la part des étudiant·e·s. Il permet de recueillir les premières impressions des étudiant·e·s et d'adapter votre enseignement en fonction des résultats ; c'est pourquoi cette évaluation est réalisée au plus tard à la mi-semestre.

Le questionnaire qualitatif

Le questionnaire qualitatif est composé exclusivement de questions ouvertes. Il est prioritairement destiné à l'évaluation des enseignements à petit effectif (moins de 10 étudiant·e·s) mais peut également fournir des informations plus approfondies sur des points particuliers de votre enseignement. Il laisse davantage de liberté aux étudiant·e·s en leur permettant de détailler leurs réponses.

Questionnaire d'évaluation de COURS	
Titre de l'enseignement :	Enseignant-e(s) :
1. Le contenu du cours répond-il à vos attentes (niveau de difficulté, contenus abordés, etc.)?	<input type="text"/>
2. Que pensez-vous des lectures et discussions en classe à ce sujet (intérêt, diversité, etc.)?	<input type="text"/>
3. Que pensez-vous du rythme et de la présentation de l'enseignement ?	<input type="text"/>

Grille de Focus Group	
Questions d'ouverture (max. 30 secondes par participant·e)	
5'	• Qui êtes-vous (profil des étudiants)?
Questions introductives	
10'	• Ce cours s'inscrit-il bien dans votre cursus ? • Comment décririez-vous ce cours en quelques mots ?
Questions de transition	
10'	• Quelles ont été vos premières impressions sur ce cours (format)? • Est-ce que ce cours répond à vos attentes personnelles ?
Questions clés (max. 5 questions)	
25'	• Que pensez-vous de l'organisation du cours (équilibre théorie-pratique, alternance/complémentarité des enseignant·e·s, etc.) ? • Que pensez-vous du contenu de ce cours (intérêt, interdisciplinarité, quantité d'informations, etc.) ? • Globalement, quels sont les points les plus positifs pour vous après avoir suivi ce cours ? • Qu'est-ce qui a été le plus problématique ?
Questions terminales (vérifier l'état de la synthèse)	
10'	• Quelles seraient vos propositions d'amélioration ? • Est-ce que j'ai correctement résumé ce que vous venez de dire ?

Le Focus Group

Le Focus Group est un entretien semi-dirigé permettant d'approfondir des thématiques, d'obtenir une vision plus complète, moins dirigée, de l'enseignement que celle obtenue à l'aide d'un questionnaire. Le Focus Group est réalisé par 2 membres du CSE auprès de 5 à 10 étudiant·e·s volontaires, en suivant une grille d'entretien préalablement établie avec vous, lors d'une séance d'environ 1 heure. Le CSE vous fera ensuite parvenir un rapport de résultats synthétique.

Fiche outil n°5

L'écoute active

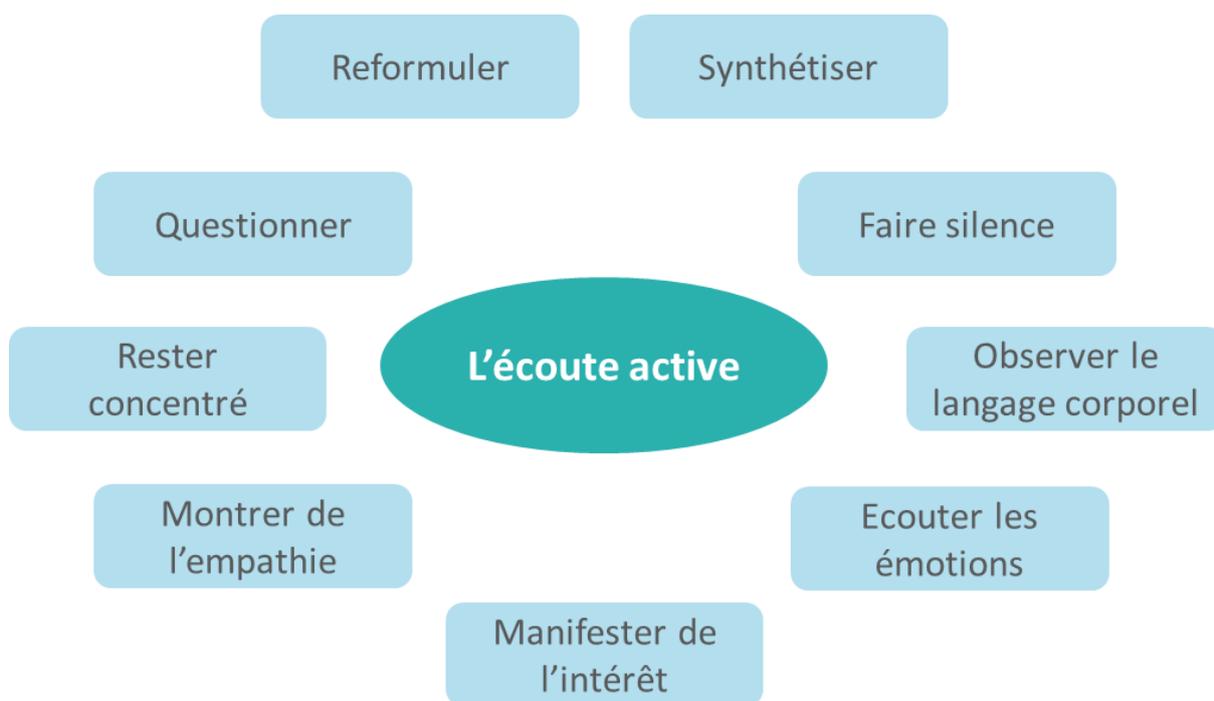
Qu'est-ce que l'écoute bienveillante ou écoute active

L'écoute active permet d'**accompagner la personne à formuler ses émotions, ses objectifs et ses solutions**. C'est une attitude qui permet de créer un **climat propice à l'échange** : elle facilite le dialogue et donc la relation. C'est une situation physique impliquant la concentration, l'écoute et l'intérêt.

Le manque d'écoute au contraire peut entraîner des malentendus, des quiproquos, des non-dits. Il provoque aussi des frustrations : la personne qui n'est pas écoutée peut se sentir dévalorisée.

Conseils et outils de l'écoute active

- **L'attitude** : créer un climat empreint de sympathie, faire preuve d'empathie, être centré sur l'interlocuteur, sur sa logique, sur son mode de communication, être patient et disponible, regarder en face, respecter les silences, prendre des notes.
- **La reformulation** : pour valider les propos de l'interlocuteur, elle commence souvent par « Si j'ai bien compris... ».
- **Le recentrage** : pour cadrer un interlocuteur trop bavard ou « hors sujet ».
- **Le questionnement** : être intéressé en permanence ; se montrer curieux ; poser des questions pertinentes qui vont s'enchaîner de façon cohérente avec les réponses. On peut utiliser différents types de question :
 - **ouvertes** (Quel est votre avis sur... ?),
 - **de précision** (Qu'entendez-vous par « conflit » ?),
 - **miroirs**, (répétition des propos de l'interlocuteur sous forme de question), qui permettent d'approfondir une réponse tout en montrant qu'on a écouté,
 - **alternatives**, où l'intervieweur présente un choix avec plusieurs possibilités,
 - **fermées**, qui vont inviter l'interlocuteur à donner une réponse courte et limitée.
- **Les relances** : pour encourager à faire parler un interlocuteur timide, peu bavard.
- **L'approbation** : effectuer des gestes positifs et encourageants (hochement de tête, clignement des yeux, etc).
- **Le langage non-verbal** : décoder les attitudes, gestes, mimiques, regards, façons de le dire afin de ressentir l'état dans lequel se trouve votre interlocuteur, mais également comprendre pleinement le message qu'il est en train de vous livrer, avec toute la dimension émotionnelle qui l'accompagne.



Les attitudes qui gênent l'écoute, les pièges à éviter

- **Le jugement** de la personne, qui implique une notion de bien/mal, une notion de comparaison : « Il est gentil/nul », « ce n'est pas étonnant qu'il n'y arrive pas », etc.
- **Les croyances** limitantes : jugement de valeur, croyances sur la cause du problème.
- **L'interprétation** : éviter les « je présume », il vaut mieux poser une question plutôt que d'affirmer quelque chose.
- **La généralisation** : éviter les propos tels que : « Toujours », « Jamais », « Souvent », « Chaque fois », « Encore », « C'est toujours pareil », « La difficulté provient toujours de... », « Ce sont toujours les personnes qui ... qui sont le plus en difficulté », « C'est encore la même histoire », etc.
- **Le conseil** : Si l'écouter conseille, même avec la meilleure volonté du monde, il passe par une phase de jugement, de croyance et d'interprétation.
- **L'impatience** : ne pas interrompre ou ne pas abrégé le discours de l'interlocuteur (même si vous connaissez déjà la réponse).

Fiche outil n°6

Comment donner des rétroactions aux étudiants dans le cadre de l'accompagnement ?

Qu'est-ce que la rétroaction ?

La rétroaction (ou feedback) désigne l'information qui est donnée par un enseignant à un étudiant après avoir analysé comment il évolue dans la réalisation d'une tâche – de l'information qui l'aide à s'améliorer et à développer la compétence visée. Elle s'inscrit dans le cadre de la relation pédagogique qui se construit entre enseignant et étudiant. Elle peut se produire à différents moments de l'apprentissage et dans des situations variées : préparation d'un exposé, rédaction d'un mémoire, examen blanc, apprentissage de manipulations en laboratoire, etc. Les conseils donnés ici traitent plus spécifiquement de l'accompagnement de l'étudiant à sa réussite et l'atteinte de ses objectifs personnels au cours de son cursus de licence.

Pourquoi donner des rétroactions ?

Le but de la rétroaction est de **réduire l'écart** entre le niveau où l'étudiant se situe dans **sa progression** et celui où se trouve **son objectif**. La rétroaction doit donc à la fois inclure un commentaire sur le rendement de l'étudiant et le guider dans ce qu'il doit faire pour atteindre le niveau de compétence souhaité.

La rétroaction régulière est un des facteurs les plus influents sur la **réussite de l'étudiant**. La rétroaction est reconnue pour assurer une **progression des apprentissages** et affecter la **motivation** des étudiants, elle contribue aussi à maintenir leur **engagement** et à soutenir leur **persévérance** dans les tâches d'apprentissage complexe.

Qu'est-ce la rétroaction n'est pas ?

Une rétroaction ne comporte **aucun jugement**. Elle ne doit en aucun cas dire à l'étudiant qu'il est intelligent ou moins intelligent, consciencieux ou paresseux, bon ou mauvais, etc.

La rétroaction focalise sur **la démarche et le travail** de l'étudiant.

Sur quoi donner des rétroactions ?

Les rétroactions peuvent porter sur les thèmes abordés lors des entretiens et notamment sur les méthodes de travail, l'assiduité aux cours, les résultats aux examens, le recours à des dispositifs

d'aide à la réussite (tutorat, remédiation, etc). Ces thèmes sont à définir en fonction des besoins et des objectifs de l'étudiant.

Quand donner des rétroactions ?

La rétroaction est efficace et pertinente lorsqu'il reste encore du temps à l'étudiant pour ajuster ses efforts et s'améliorer. Cela signifie qu'il faut lui donner un maximum de rétroaction avant l'évaluation formelle.

Principes et conseils pour donner des rétroactions

Information spécifique et sélective

La rétroaction est plus efficace lorsqu'elle concerne **un but spécifique**. Le but peut être relié à un seul aspect, une seule étape d'une démarche ou d'un projet. Scindez les tâches et fixez un but à chaque étape. Donnez à l'étudiant une rétroaction sur **un petit nombre d'aspects**. Si vous lui en donnez beaucoup à la fois, il se sentira dépassé.

Echanges constructifs et amélioration continue

La rétroaction a pour but d'aider l'étudiant à **s'améliorer**. Elle se doit donc d'être **honnête**, mais l'étudiant doit aussi sentir que vous croyez qu'il peut s'améliorer.

Dialogue et réciprocité

La rétroaction ne peut fonctionner que si l'étudiant la comprend et l'accepte. En acceptant qu'il réagisse et vous questionne sur la rétroaction, vous lui permettez d'éclaircir et donc de mieux comprendre ce qu'il n'a pas compris. Cela est aussi une preuve de **respect** et d'**encouragement**.

Pour en savoir plus

Donner du feedback aux étudiants - Les mémos du CSE, Université de Lausanne, 2009

https://www.unil.ch/files/live/sites/cse/files/shared/brochures/UNIL-CSE_feedback_etudiants.pdf

Comment fournir un feedback qui favorise l'apprentissage ? - Université de Liège, 2017

<http://www.labset.ulg.ac.be/QAPES/01-fournir-feedback.pdf>

Quand j'ai à donner des rétroactions à mes étudiants - Université du Québec à Trois-Rivières, 2015

https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/Gsc/Portail-ressources-enseignement-sup/documents/PDF/retractions_principes_conseils.pdf

Fiche outil n°7

Exemple de fiche de liaison

Nom de l'étudiant	
Formation, niveau, parcours	
Nom du référent	

Entretien 1 [Date]

Éléments d'information (assiduité, résultats, motivation, engagement, autonomie, etc.)	
Points positifs / Acquis	Difficultés / Points d'amélioration
<i>Avant la rencontre</i>	<i>Avant la rencontre</i>
<i>Après la rencontre</i>	<i>Après la rencontre</i>
Suite à donner, actions à mener	

Entretien 2 [Date]

Éléments d'information (assiduité, résultats, motivation, engagement, autonomie, etc.)	
Points positifs / Acquis	Difficultés / Points d'amélioration
<i>Avant la rencontre</i>	<i>Avant la rencontre</i>
<i>Après la rencontre</i>	<i>Après la rencontre</i>

--	--

Suite à donner, actions à mener	
--	--

Entretien 3 [Date]

Éléments d'information (assiduité, résultats, motivation, engagement, autonomie, etc.)	
---	--

Points positifs / Acquis	Difficultés / Points d'amélioration
<i>Avant la rencontre</i>	<i>Avant la rencontre</i>
<i>Après la rencontre</i>	<i>Après la rencontre</i>

Suite à donner, actions à mener	
--	--

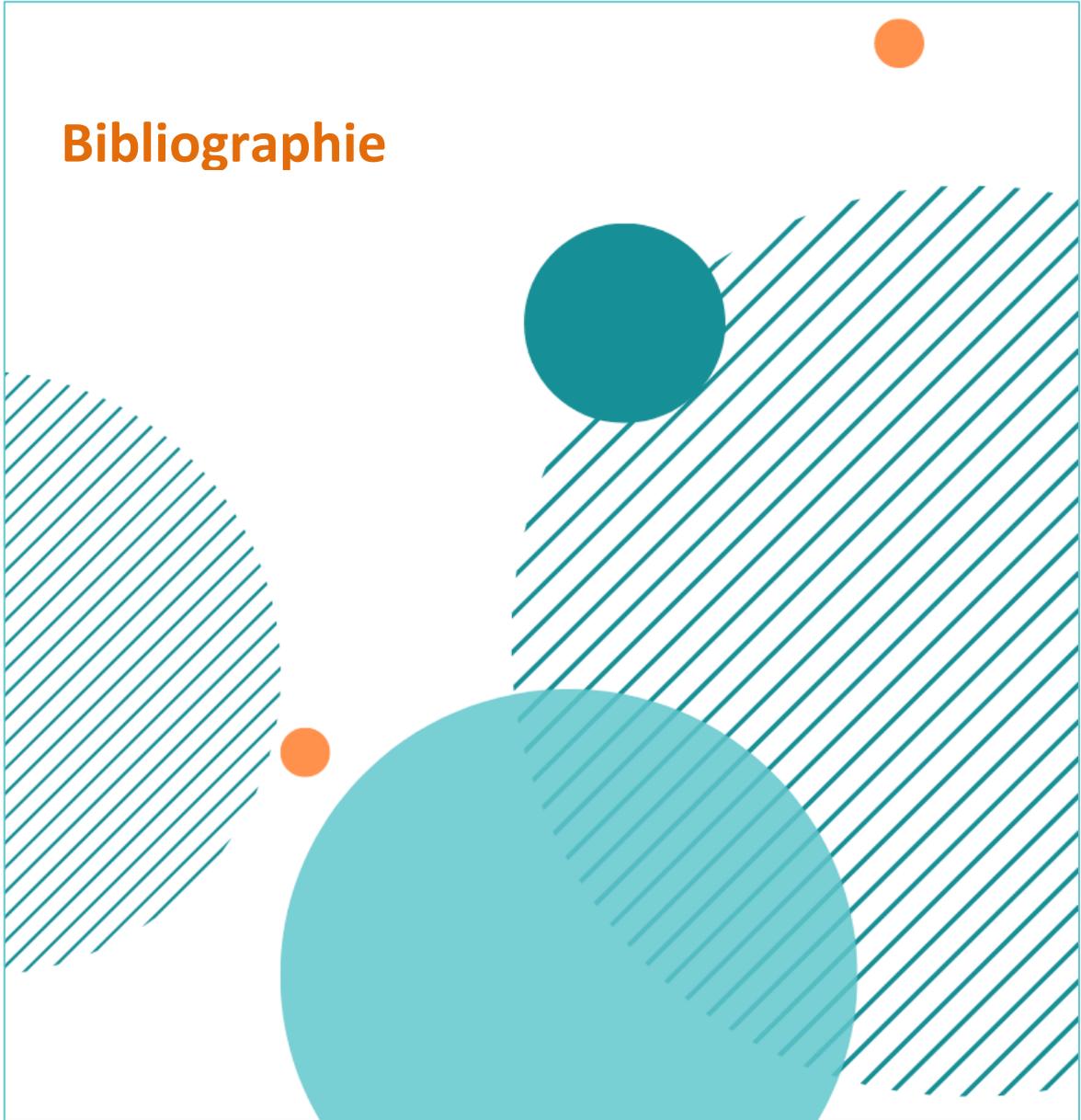
Entretien 4 [Date]

Éléments d'information (assiduité, résultats, motivation, engagement, autonomie, etc.)	
---	--

Points positifs / Acquis	Difficultés / Points d'amélioration
<i>Avant la rencontre</i>	<i>Avant la rencontre</i>
<i>Après la rencontre</i>	<i>Après la rencontre</i>

Suite à donner, actions à mener	
--	--

Bibliographie



Basco, L., Cote F. (2010). *Accompagner l'étudiant : de la connaissance de soi à la construction de la personne*. Lyon : Chronique sociale.

Moeneclaey, J., Cicchelli, V. (2015). *L'autonomie des jeunes. Questions politiques et sociologiques sur les mondes étudiants*. In: *Politiques sociales et familiales*, n°119, pp. 87-88.
http://www.persee.fr/doc/caf_2101-8081_2015_num_119_1_3081

Endrizzi, L., Sibut, F. (2015). *Les nouveaux étudiants, d'hier à aujourd'hui. Dossier de veille de l'IFÉ, n°106, Décembre*. Lyon : ENS de Lyon.
<https://hal-ens-lyon.archives-ouvertes.fr/ensl-01565654>

Houart, M., Romainville, M. (2017). *Réussir sa première année d'études supérieures* ([2e édition]). Louvain-la-Neuve: De Boeck supérieur.

Mailles-Viard Metz, S. (2016). *Le numérique comme moyen d'accompagner les étudiants dans la réussite universitaire*.
<https://hal.archives-ouvertes.fr/cel-01834535>

Martel, L. (2015). *Accueillir et accompagner les étudiants handicapés dans l'enseignement supérieur*. La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation, 69(1).
<https://doi.org/10.3917/nras.069.0091>

Raucent, B., Verzat, C. & Villeneuve, L. (2010). *Accompagner des étudiants: Quels rôles pour l'enseignant ? Quels dispositifs ? Quelles mises en œuvre ?*. Louvain-la-Neuve, Belgique: De Boeck Supérieur.

Ce guide est évolutif : vos remarques, ressources et partages d'expériences sont les bienvenus pour l'enrichir.

Où trouver le guide ?

Vous pourrez trouver sa version la plus récente sur le site Internet du Pôle IPPA
<https://ippa.uca.fr/guide-et-fiches-pedagogiques/>

Contacts

 enseigner-autrement@uca.fr

